

En 2018, près de 35 000 travailleurs indépendants ont déclaré des dividendes au titre de leurs revenus de 2017. Le nombre de déclarants de dividendes est en légère baisse sur un an (-1 %), du même ordre que le nombre de déclarants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), susceptibles de déclarer des dividendes.

Les dividendes moyens s'élèvent à 24 490 €. Ils représentent en moyenne 27 % de l'assiette sociale moyenne des déclarants, et devraient dégager un produit de cotisations de l'ordre de 237 M€.

CHIFFRES ESSENTIELS

Dividendes annuels moyens de 25 300 €

855 M€ de dividendes déclarés
34 914 déclarants

5,5 % de la population potentielle
27 % de l'assiette sociale

-1 % de déclarants sur un an

-3,1 % de dividendes moyens

237 M€ de cotisations appelées

-4,4 % de dividendes déclarés

TROIS POPULATIONS DISTINCTES AU SEIN DES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES¹ AU TITRE DE 2017

Parmi les 34 900 déclarants de dividendes au titre des revenus de 2017, on distingue trois sous-populations :
- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2017 qui n'avaient pas déclaré de dividendes au titre des revenus de 2016, soit 13 450 actifs ;
- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2017 qui avaient également déclaré des dividendes au titre de 2016, soit 20 700 actifs ;
- les primo-déclarants à l'IS (début d'activité en 2017) ayant déclaré des dividendes, soit 750 actifs.

Par ailleurs, 39 % des déclarants de dividendes au titre de 2016, toujours en activité en 2017, n'ont pas déclaré de dividendes au titre de 2017 (12 900 actifs sur un peu moins de 34 000 actifs en 2017 ayant déclaré à l'IS et des dividendes en 2016, et déclarés à l'IS en 2017).

855 M€ DE DIVIDENDES DÉCLARÉS AU TITRE DE 2017, MONTANT EN BAISSÉ DE 4,4 %

855 millions d'euros de dividendes ont été déclarés par les travailleurs indépendants au titre de leurs revenus de 2017. 336 M€, soit 39 % l'ont été par des commerçants, 297 M€ (35 %) par des professions libérales et 222 M€ (26 %) par des artisans. Le montant des dividendes déclarés diminue de 4,4 % sur un an, notamment chez les professions libérales (-7 %) et les commerçants (-3,5 %). Les dividendes déclarés au titre de 2017 ne baissent que de 1 % chez les artisans.

Parallèlement, les assiettes sociales globales, quel que soit le groupe professionnel, diminuent, entre les deux exercices de déclaration de revenus, passant de 3 190 M€ à 3 132 M€ (-1,8 %).

LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES EN BAISSÉ

Au titre des revenus 2017, près de 35 000 cotisants à la Sécurité sociale des travailleurs indépendants ont déclaré des dividendes, soit 5,5 % de la population potentielle² (du même ordre qu'au titre de 2016). La nouvelle dynamique des déclarants de dividendes (-1 %) est majoritairement portée par la population des professions libérales (-2,2 %) et des commerçants (-1,1 %). Par contre, les déclarants de dividendes artisans ont davantage tendance à se stabiliser (+0,2 %).

¹ Depuis la LFSS pour 2013, l'ensemble des travailleurs indépendants exerçant leur activité dans le cadre de sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) voient leurs dividendes intégrés dans l'assiette sociale.

² Ensemble des actifs exerçant une ou plusieurs activités non salariées non agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés, sous forme individuelle ou en société.

Tableau 1 : les déclarants de dividendes au titre de 2016 et 2017

Type de déclarants	Nombre de déclarants de dividendes
Cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2016	35 300
dont cotisants actifs en 2016 et inactifs en 2017	1 700
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2016 et non au titre de 2017	12 900
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2016 et de 2017	20 700
Cotisants ayant déclaré au titre de 2017 et non au titre de 2016	13 450
Cotisants nouvellement affiliés en 2017 et ayant déclaré des dividendes au titre de 2017	750
Total des cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2017	34 900

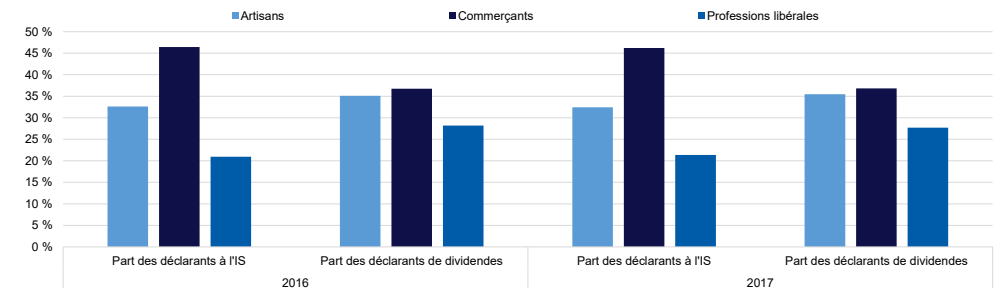
Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Tableau 2 : détail par groupe professionnel de l'assiette sociale sur les cotisations au titre des dividendes de 2017

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
Nombre de déclarants de dividendes	12 386	12 852	9 676	34 914
Structure des déclarants	35,1 %	36,9 %	28,1 %	100,0 %
Dividendes totaux en M€	221,9	335,6	297,0	854,6
Évolution des déclarants de dividendes	0,2 %	-1,1 %	-2,2 %	-1,0 %
Évolution des dividendes totaux 2017/2016	-0,9 %	-3,5 %	-7,7 %	-4,4 %
Structure des dividendes	26 %	39 %	35 %	100 %
Assiette sociale des déclarants en M€	809,7	1 107,2	1 215,3	3 132,2
Structure de l'assiette sociale des déclarants	26 %	35 %	39 %	100 %

Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Graphique 1 : structure des déclarants suivant le groupe professionnel



Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Dans le même temps, le nombre de cotisants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), et donc susceptibles de déclarer des dividendes, a connu une même progression toute population confondue, mais beaucoup moins hétérogène entre les différents groupes professionnels. En effet, les artisans déclarants à l'IS ne progressent pas chez les professions libérales et elle décroît de 0,4 % chez les artisans et les commerçants.

■ UNE SOUS-REPRÉSENTATION DES COMMERÇANTS PARMIS LES DÉCLARANTS DE DIVIDENDES

Les cotisants relevant des secteurs du commerce et déclarant des dividendes sont sous-représentés (37 % alors qu'ils représentent près de 46 % de l'ensemble des cotisants assujettis à l'IS). Cet écart est bien moins marqué chez les artisans (35 % versus 32 % assujettis à l'IS) et à l'inverse les professions libérales sont surreprésentées (28 % versus 21 % assujettis à l'IS).

■ UNE FORTE DISPERSION DU DIVIDENDE MOYEN SELON LE GROUPE PROFESSIONNEL

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2017 est de 24 490 € tous déclarants confondus (30 700 € pour les cotisants en profession libérale, 26 100 € pour les commerçants et 17 900 € pour les artisans).

En moyenne, quel que soit le groupe professionnel, les dividendes représentent 28 % de l'assiette sociale. Le poids des dividendes sur l'assiette sociale est de 26 % pour les professions libérales (pour une assiette sociale moyenne de 127 300 €, soit la plus élevée), 27 % pour les artisans (66 200 € d'assiette) et 31 % pour les commerçants (87 500 €).

■ LES DIVIDENDES REPRÉSENTENT 27 % DE L'ASSIETTE SOCIALE

Si les dividendes représentent en moyenne 27 % de l'assiette sociale des travailleurs indépendants ayant déclaré des dividendes (cf. tableau 3), ils représentent plus de la moitié de l'assiette sociale pour 20 % d'entre eux (et plus de 90 % pour un peu moins de 4 %) - cf. graphique 2.

Environ 2 % des cotisants déclarant des dividendes n'ont pas déclaré de rémunération, avec des dividendes moyens s'élevant à plus de 29 400 €.

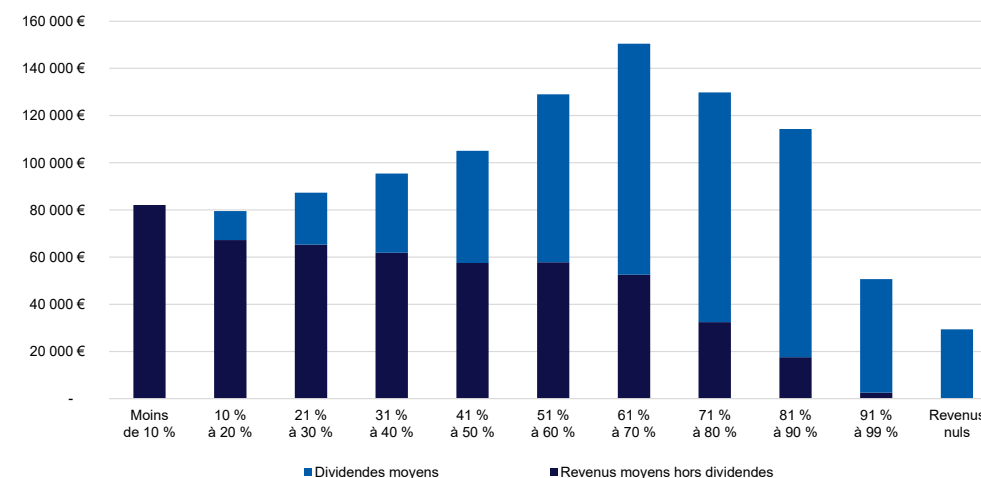
Plus les dividendes moyens sont élevés, plus ils représentent une part croissante de l'assiette sociale moyenne (cf. graphique 3) ; ils constituent respectivement 5 % et 18 % de l'assiette sociale lorsqu'ils sont inférieurs à 5 000 € et 20 000 €, et bien plus de 50 % lorsqu'ils dépassent les 200 000 €.

■ UNE BAISSÉ DES DIVIDENDES MOYENS AU TITRE DE 2016

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2017 est de 24 490 €, en baisse de 3,1 % sur un an (cf. tableau 3), en raison d'une baisse plus importante des montants de dividendes déclarés (-4,4 %) que du nombre de déclarants (-1 %).

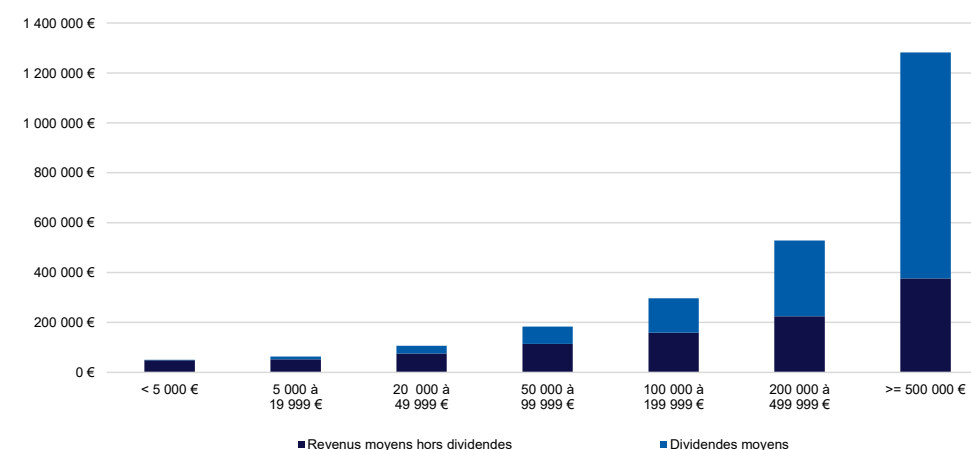
Toutefois, cette baisse, toute population confondue, masque une forte disparité entre les groupes professionnels. La baisse des dividendes moyens est ainsi portée par les déclarants en profession libérale (-5,6 %) et dans une moindre mesure par les commerçants (-1,8 %). Les dividendes moyens des artisans diminuent quant à eux un peu moins (-0,7 %).

Graphique 2 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon la part des dividendes dans l'assiette sociale



Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Graphique 3 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon le niveau de dividendes



Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Tableau 3 : détail par groupe professionnel de l'assiette moyenne sociale sur les cotisations au titre des dividendes de 2017

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
Dividendes moyens (en €)	17 919	26 115	30 693	24 490
Évolution des dividendes moyens 2017/2016	-0,7 %	-1,8 %	-5,6 %	-3,1 %
Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	65 374	86 149	125 602	89 736
Évolution de l'assiette sociale moyenne 2017/2016	-1,1 %	-1,1 %	-1,4 %	-1,4 %
Part des dividendes dans l'assiette sociale	27 %	30 %	24 %	27 %

Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

■ LES DIVIDENDES MOYENS DES PRIMO DÉCLARANTS UN PEU PLUS FAIBLES

L'assiette moyenne de la sous-population des nouveaux déclarants de dividendes, déjà en activité en 2016, est plus faible de plus de 14 % de celle de l'ensemble de la population des déclarants 2017, avec des dividendes moyens inférieurs de plus de 21 %. Tout comme toute population confondue, les professions libérales ont des dividendes moyens plus élevés, suivi par les commerçants puis les artisans (respectivement 24 000 €, contre 21 200 € et 13 800 €). La part des dividendes moyens dans l'assiette sociale moyenne reste proche (25 %).

Il en est de même pour la structure par groupe professionnel, avec une part des dividendes dans l'assiette sociale légèrement moindre quel que soit le groupe professionnel.

■ DES DIVIDENDES PLUS ÉLEVÉS PARMIS LES ACTIFS AYANT DÉCLARÉ DES DIVIDENDES AU TITRE DE 2016 ET EN 2017

Les déclarants de dividendes au titre de 2016 et de 2017 voient leur assiette moyenne plus élevée de 11 % par rapport à celle de l'ensemble des déclarants au titre de 2017. Leurs dividendes moyens sont plus élevés de 14 %. La part des dividendes dans l'assiette sociale est très proche de celle de l'ensemble des déclarants (28 % versus 27 %).

La structure des dividendes par groupe professionnel de ces déclarants est proche de celle de l'ensemble des déclarants.

■ UNE STABILITÉ DES PRODUITS DE COTISATIONS ISSUES DES DIVIDENDES

L'estimation des produits de cotisations assises sur l'assiette des dividendes déclarés au titre de 2017 est de l'ordre de 237 M€ (tous risques confondus hors risques vieillesse et invalidité des professions libérales). Ce montant est stable par rapport au produit estimé au titre des revenus de 2016.

Tableau 4 : l'assiette sociale des « nouveaux » déclarants de dividendes au titre de 2017 déjà en activité en 2016

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens (en €)	Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	4 794	36 %	66,4	26 %	273,6	26 %	13 847	57 064	24 %
Commerçants	5 185	39 %	110,0	42 %	385,8	37 %	21 209	74 400	29 %
Prof. libérales	3 467	26 %	83,1	32 %	375,8	36 %	23 955	108 391	22 %
Total général	13 446	100 %	259,4	100 %	1 035,1	100 %	19 292	76 984	25 %

Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).

Tableau 5 : l'assiette sociale au titre de 2017 des déclarants de dividendes au titre de 2016 et 2017

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens (en €)	Assiette sociale moyenne des déclarants (en €)	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	7 425	36 %	152,4	26 %	529,5	26 %	20 526	71 309	29 %
Commerçants	7 293	35 %	218,1	38 %	706,0	34 %	29 903	96 799	31 %
Prof. libérales	5 997	29 %	209,5	36 %	826,5	40 %	34 928	137 817	25 %
Total général	20 715	100 %	580,0	100 %	2 061,9	100 %	27 997	99 537	28 %

Source : CNDSSSTI, exploitation des DSI 2017 et 2018 (revenus au titre de 2016 et 2017).